

Séance du Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2024

Délibération n° 2024-39 – Nombre de semestres accordés au titre de l'établissement pour l'INSA et l'UPHF dans le cadre deS Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques – Année universitaire 2025-2026.

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences,

Vu le décret n° 2019-942 du 9 septembre 2019 portant création de l'Université Polytechnique Hauts-de-France et de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France et approbation des statuts de l'établissement expérimental,

Vu les statuts de l'INSA Hauts-de-France,

Vu l'avis du Comité social d'administration du 3 décembre 2024,

Considérant que 25 membres sur les 31 membres ayant voix délibérative étaient présents ou représentés, qu'ainsi le quorum était atteint,

Le conseil d'administration décide de fixer à six semestres le nombre de Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT) accordés par l'établissement à l'ensemble des personnels de l'UPHF et de l'INSA Hauts-de-France au titre de l'année universitaire 2025-2026.

Le Directeur

Armel de la Bourdonnaye

Nombre de votants : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0